

Accueil en entretien:

- *mardis: 13h30-17h
- *mercredis: 8h30-12h & 13h30-16h
- *jeudis: 13h30-18h
- *Autres créneaux sur RDV

RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : 03 81 36 76 25 / 06 52 66 10 10
herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis et jeudis
Voir planning en page 6



Bulletin de:
Mars - Avril 2026

Le journal du Relais petite enfance

Villes concernées:

*Abbévillers *Blamont *Bondevail *Dasle *Ecurcey *Glav *Hérimoncourt *Meslières
*Pierrefontaine-lès-Blamont *Roches-lès-Blamont *Seloncourt *Thulay *Vandoncourt
*Villars-lès-Blamont

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt

Bonjour Mesdames, Messieurs

Informations professionnelles

Application « Mon Pajemploi au Quotidien »

Depuis janvier 2026, l'application « Mon Pajemploi au quotidien » a évolué.

Cette évolution de l'application intègre la nécessité de déclarer les heures de chaque enfant accueilli de façon distincte.

Les nouvelles fonctionnalités de l'application ont été conçues spécialement pour rendre cette transition simple et intuitive.

Vous y retrouverez :

- **Une page de déclaration entièrement revue**, avec de nouvelles informations utiles : acquisition de congés, indemnités congés payés, etc. ;
- **Un récapitulatif complet avant validation de votre déclaration**, pour visualiser d'un coup d'œil : le salaire, les droits associés, les indemnités et le reste à charge ;
- **Des calculs détaillés**, basés directement sur les événements et heures programmés dans votre planning.

Rémunération de la période d'adaptation

Concernant la période d'adaptation, il convient d'appliquer une minoration uniquement en heures quel que soit le type de mensualisation (52 semaines ou 46 semaines ou moins) conformément aux dispositions de l'article 108-1 qui entend limiter les dispositions de l'article 111 au seul cas du calcul en heures.

Un nouveau droit est créé en 2026 pour les jeunes parents : le congé supplémentaire de naissance.

◇ **C'est quoi ?**

Créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, le congé supplémentaire de naissance va permettre à chacun des 2 parents d'ajouter une période de 1 ou 2 mois de congé indemnisé à ses droits à congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption. Chaque parent pourra prendre le congé simultanément ou en alternance avec l'autre. Ce congé sera fractionnable en 2 périodes de 1 mois. Il s'agit d'un nouveau congé, qui ne remplace pas les congés existants, et qui permettra aux parents de passer plus de temps avec leur enfant durant ses premiers mois. L'objectif de ce dispositif, dans un contexte de baisse de la natalité, est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et de donner plus de temps aux familles pour concilier vie professionnelle et vie familiale, en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois.

◇ **À partir de quand sera-t-il accessible?**

Le congé supplémentaire de naissance sera accessible à compter du 1er juillet 2026, après publication des décrets d'application prévus par la loi.

◇ **Qui pourra en bénéficier ?**

- les parents d'enfants nés à partir du 1er janvier 2026,
- les parents d'enfants nés prématurément dont la naissance était prévue à compter de cette date,
- les parents adoptants d'enfants arrivés au foyer entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026.

Ce droit à congé va bénéficier à l'ensemble des assurés actifs répondant aux conditions d'ouverture de droit à la suite d'une naissance ou de l'accueil d'un enfant (salariés, travailleurs indépendants, agents contractuels de droit public, artistes-auteurs...).

Pour bénéficier du congé supplémentaire de naissance, les parents qui y ont droit devront avoir pris en amont leurs congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.

◇ **A quel niveau sera-t-il indemnisé ?**

Pour les salariés, l'indemnisation est dégressive :

- 70 % du salaire net le premier mois,
- 60 % du salaire net le second mois, dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

Elle est versée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

◇ **Comment ça marche ?**

Les parents qui souhaiteront bénéficier de ce congé devront informer leur employeur dans un délai de 1 mois.

Pour les parents d'enfants nés ou arrivés au foyer entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, le congé supplémentaire de naissance pourra être mobilisé dans un délai maximum de 9 mois à compter du 1er juillet 2026, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Pour les parents d'enfants nés ou arrivés au foyer à partir du 1er juillet 2026, le congé devra être pris dans les 9 mois à compter de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant au foyer.

Dans les cas où les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou adoption sont allongés (exemple de naissances multiples), le délai de 9 mois sera allongé d'autant.

Dossier pédagogique

Le rapport au corps et l'intimité du jeune enfant

La découverte de son corps :

Dès la naissance, l'enfant construit progressivement la perception de son corps par le biais des soins de maternage aussi bien avec les parents que les professionnels qui l'accompagne. Mettre en mots nos gestes autour du soin et du corps du bébé, de l'enfant va l'accompagner à connaître son corps et par la même occasion développer sa conscience de lui (être une personne).

Les premiers prérequis pour aider le jeune enfant sont de parler de son corps : nommer les parties du corps mais aussi à quoi elles servent. Cela passe par les échanges durant les soins lors du bain, du change par exemple, mais aussi lors des temps de repas, de jeux, en chanson (« Savez-vous planter les choux ? » ; « Tête épaulement genoux et pieds ») ou encore dans l'observation de ses pairs (différence de couleur, de texture, d'odeur de peau, de cheveux, d'yeux, de présence ou d'absence de parties du corps, les différences entre garçon et fille, etc.).

Au travers de ces étapes de construction et de découverte de lui-même, le jeune enfant va alors aussi découvrir ses parties intimes, par ses sens, il va les observer, les toucher, et aussi comparer son corps à celui des autres enfants qui l'entourent. Les garçons découvrent leurs organes génitaux vers 8 mois et les filles, vers 10 à 12 mois.

Les adultes entourant l'enfant peuvent accompagner la construction de son schéma corporel en nommant les parties du corps de l'enfant par leurs noms, y compris les parties intimes : anus, pénis, vulve, poitrine. Il semble aussi important d'être vigilants, avant tout, à respecter son rythme, à lui laisser faire ses propres découvertes et à aller au bout de ses questionnements, tout en suivant chacune de ses étapes, de manière bienveillante, respectueuse et rassurante.

Le respect de l'intimité

Parler de l'intimité permet de reconnaître les différentes relations interpersonnelles, d'identifier l'espace personnel (la bulle) et d'apprendre comment le faire respecter.

Demandez à l'enfant :

« Savais-tu qu'on doit toujours frapper à la porte ou demander si on peut entrer avant d'aller à la salle de bain, dans la chambre ou à l'endroit où une personne se change ? »

Expliquez à l'enfant :

- ◇ « Ces endroits sont privés, et c'est important d'attendre que la personne nous dise qu'on peut entrer avant d'y aller. Un endroit privé, c'est un endroit où tu peux être seul, sans personne d'autre avec toi ».
- ◇ Attendre avant d'entrer dans un endroit privé, on appelle ça « respecter l'intimité ».
- ◇ Qu'il peut toujours demander à ce qu'on le laisse tranquille lorsqu'il se change ou est aux toilettes, et que personne n'a à voir ses parties intimes ou ses sous-vêtements.

La notion de consentement

« Ton corps est un trésor à protéger »

La toute première étape dans l'apprentissage du consentement consiste à faire comprendre à un enfant que son corps, comme le corps de tous les êtres humains, bébés, enfants, jeunes, vieux, handicapés, etc... , doit être respecté, soigné et protégé. C'est un droit, inscrit dans la loi.

- * Aider l'enfant à prendre conscience que nous sommes tous différents, avec des goûts et des envies et des ressentis différents

"On peut partir d'exemples autour des goûts dans la vie de tous les jours: toi, tu adores les yaourts au chocolat ; moi, je préfère ceux à la vanille. Avant d'aborder les envies concernant plus spécifiquement le corps : tu adores quand je te fais des chatouilles mais tu détestes que je touche tes cheveux ; moi, j'aime bien qu'on me gratouille la tête" propose Maëlle Challan Belval. Il s'agit de lui expliquer que **nous n'avons pas tous la même manière de montrer notre tendresse et que nous pouvons ne pas apprécier celle des autres.**

"Il est important qu'un enfant sache écouter ce qu'il ressent dans son corps – plaisir, déplaisir, malaise, oppression – face aux manifestations d'affection des autres et surtout ose le dire" poursuit-elle.

Sans s'en rendre compte, les adultes prennent parfois l'initiative de gestes affectueux pas ajustés aux envies de l'enfant.

- * Donner son accord, formuler son désaccord : le droit de dire non sans drame

Pour qu'un enfant réussisse à formuler clairement qu'un type de câlin ou de contact physique le gêne, il faut déjà qu'il se sente autorisé au quotidien à exprimer son désaccord sur des sujets qui le concernent (nourriture, jeux, vêtements, etc.).

"Cela ne veut pas dire céder à tout, mais simplement lui permettre de dire "non, ça je ne veux pas!" sans que cela déclenche un drame et en lui montrant au contraire qu'il a droit à cette parole" insiste Maëlle Challan Belval. Il aura ensuite d'autant plus de facilité à se manifester quand il n'apprécie pas les bisous qu'on lui demande de faire, par exemple pour dire bonjour à des adultes. *"Bien sûr qu'un enfant doit apprendre les codes de la politesse. Mais s'il est rétif à certains gestes, ses parents peuvent essayer de trouver avec lui des alternatives socialement acceptables qui ne le mettent pas mal à l'aise physiquement"* ajoute-t-elle. Par exemple, on peut lui proposer: « tu serais d'accord pour faire un petit signe avec ta main pour dire bonjour à la voisine? »

La place de l'adulte :

- Verbalisation de l'adulte (pour accompagner les moments de soins et d'aide apportés ; mais aussi pour les temps de jeux : ex, lors de comptines « la petite bête qui monte qui monte »... est-ce que l'enfant est d'accord qu'on touche son corps même si c'est sur le bras, la tête par exemple ?)
- Observation importante : un enfant qui ne dit pas explicitement NON, peut manifester son refus de manière non verbal. Prendre le temps d'observer l'enfant et lorsqu'une situation ne lui convient pas.
- Respecter le consentement : lors des changes, des repas (notion de goûter et/ou de forcer à manger), des bains ;
- Faire évoluer l'aide apportée par l'adulte en fonction de l'âge et des compétences de l'enfant à accompagner à l'autonomie et respecter le besoin d'autonomie de l'enfant.
- Quels supports ? : livres (adapté aux enfants, et aux adultes pour aborder sereinement l'intimité et le consentement, trouver les mots adaptés, etc) ; podcast ; sites.

L'éducation à la vie affective et relationnelle nécessite de passer des messages régulièrement au quotidien, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, en adaptant les supports et la façon d'en parler, à l'âge et la maturité des enfants. Au-delà de construire son identité, un enfant qui sait nommer les parties de son corps et les respecter, saura aussi certainement plus facilement faire respecter sa bulle, son intimité, son identité.

Pour aller plus loin :

Associations (dont Coccinelle à Besançon), PMI de secteur, formations, podcast
https://www.association-coccinelle.fr/_files/ugd/75a304_fc10c4bf42ee4d759bac1730b8276a6c.pdf)
<https://www.association-coccinelle.fr/pr%C3%A9ventionviolencesfaitesauxenfants>
<https://marie-vincent.org/articles-prevention/leducation-a-la-sexualite/>

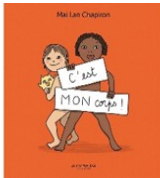
Le développement psychosexuel de 0 à [https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/developpement/developpement-psychosexuel-sexualite-0-3-ans/](https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/developpement/developpement-psychosexuel-sexualite-0-3-ans/#_Toc263638353)
#_Toc263638353 ans

Bibliographie en lien avec le sujet:

Tout nu, tout habillé. Dès 3 ans. Illustrations de Laure du Faÿ, éditions Nathan jeunesse.



C'est MON corps ! Mai Lan Chapiron, éditions La Martinière (dès 2 ans).



Je peux te faire un bisou ? de Soline Bourdeverre-Veyssiere et Chloé Fruy, éditions Il était un bouquin.



Mon corps est un trésor (dès 3 ans), éditions Bayard.



Interdit de me faire mal, Mai Lan Chapiron, éditions La Martinière (dès 2 ans) .



L'intimité et le consentement, Manon Paulic, Cynthia Thiéry, éditions Milan (dès 7 ans).



Recette

Tartines petits pois radis

Ingrédients:

6 tranches de pain
100g de petits pois
1/2 botte de radis
20g de roquette
4 échalottes
1 gousse d'ail
Sel, poivre
Huile d'olive



Préparation:

Epluchez et émincez les échalotes. Faites chauffer 1 c. à soupe d'huile d'olive dans une poêle et faites-y cuire les échalotes et les petits pois jusqu'à ce qu'ils soient tendres, sans les laisser dorer. Salez, poivrez et mixez le tout dans un blender pour obtenir une purée.

Pelez et coupez la gousse d'ail en deux. Nettoyez et coupez les radis en tranches fines. Lavez et essorez la roquette.

Frottez les tranches de pain avec l'ail et passez-les au grille-pain, puis tartinez-les avec la purée de petits pois. Ajoutez sur le dessus quelques rondelles de radis et une feuille de roquette. Dégustez sans attendre.

Planning des temps d'éveils et d'échanges

Chacun de ces temps est ouvert à tous les parents employeurs et à toutes les assistantes maternelles du secteur:
une personne de Dasle peut aller à Seloncourt et inversement.

MARS

Mardi 3 mars 9h15-10h15 <i>Baby Gymn</i> Gymnase, Place Croizat à Seloncourt	Jeudi 5 mars 9h-11h <i>Jeux libres</i> Locaux du RPE à Hérimoncourt	Mardi 10 mars 9h15-10h15 <i>Transvasement</i> Locaux du RPE à Hérimoncourt	Jeudi 12 mars 9h-10h <i>Jeux d'équilibre</i> Salle du périscolaire à Dasle
Mardi 17 mars 9h15-10h45 <i>Eveil culturel</i> Jeux libres à 9h15 salle Fertet au centre cultu- rel Foresti, médiathèque à 10h. Médiathèque À Seloncourt	Jeudi 19 mars 9h15 -10h15 <i>Jeux d'équilibre</i> Salle de la Catherinette à Vandoncourt	Mardi 24 mars 9h30-10h30 <i>Modelage</i> Maison pour tous à Blamont	Jeudi 26 mars 9h15-10h15 <i>Fresque en peinture</i> Locaux du relais à Hérimoncourt

AVRIL

Mardi 31 mars 9h15-10h30 <i>Chasse aux oeufs</i> (inscription obligatoire) Locaux du relais à Hérimoncourt	Jeudi 2 avril 9h-10h <i>Bricolage</i> Salle du périscolaire à Dasle	Mardi 7 avril 9h15-10h15 <i>Baby Gymn</i> Gymnase Place Croizat à Seloncourt	Jeudi 9 avril 9h15-10h15 <i>Eveil culinaire</i> Salle de la Catherinette à Vandoncourt
Mardi 14 avril 9h15-10h15 <i>Atelier jardinage</i> Locaux du relais à Hérimoncourt	Jeudi 16 avril 9h15 -10h15 <i>Jeux libres</i> Locaux du relais à Hérimoncourt	Mardi 21 avril 9h-10h30 <i>Eveil culturel</i> Médiathèque à 9h puis jeux libres à 9h45 salle Fertet au centre cultu- rel Foresti Médiathèque À Seloncourt	Jeudi 23 avril 9h-10h <i>Eveil scientifique</i> Salle du périscolaire à Dasle
Mardi 28 avril 9h30-10h30 <i>Land art</i> Terrain de jeux À Blamont	Jeudi 30 avril 9h15 -10h15 <i>Eveil sensoriel</i> Salle de la Catherinette à Vandoncourt		